

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, un relevé des dépenses en vertu du crédit de \$4,300,000 pour défrayer les frais et pertes provenant des troubles du *Nord-Ouest*, du 1er juillet 1885, au 15 mars 1886 ;

Et un relevé supplémentaire pour les approvisionnements fournis par la Compagnie de la *Baie-d'Hudson*. (*Documents de la session, No 50.*)

M. *Dawson*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer Central de l'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital-social et pour autres amendements à sa charte ;—de *Samuel Smith Macdonell*, de la ville de *Windsor, Ont.*, et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie Canadienne Centrale des machines à vapeur rotatoires de *Forbes*";—du révérend *E. Béliveau*, curé, et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de *Sainte-Ursule, Mattawin* et *Lac Témiscamingue*";—et de la Banque de *Farmouth, N.-E.* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital social.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Nord* et du *Nord-Ouest* ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte ;—de *Robert G. Hervey* et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie de Pont de *New York* et *Brockville* ;—des directeurs de la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant d'annuler ses bons de seconde hypothèque et à émettre en leur place des actions préférentielles cinq pour cent, et pour autres amendements à sa charte ;—des directeurs de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph* ; demandant un délai pour présenter un bill à l'effet d'étendre le temps nécessaire pour le commencement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte ;—et de *J. Royal* et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Caisse d'Épargnes Scolaire, —et il trouve que les avis n'ont pas été publiés en temps opportun, mais comme le délai voulu sera pleinement expiré avant que les bills ne soient pris en considération par les comités dont ils relèvent, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la requête de *George W. Howlan*, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de "La Compagnie du passage sous-marin des détroits de *Northumberland*," nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, —et comme des raisons valables ont été données pour expliquer ce retard, il recommande que la dite pétition soit reçue, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir telles pétitions.

Le délai pour présenter des bills privés expirant demain, et le comité ayant encore plusieurs pétitions à prendre en considération, il recommande que le délai soit prorogé jusqu'au lundi, 12 avril prochain.

Sur motion de M. *Dawson*, secondé par M. *Hackett*,

Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé jusqu'au lundi, 12 avril prochain, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. *Kilvert* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Nord* et du *Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, —lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.